

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7282
6 mai 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 MAI 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le 23 avril 1966, à 10 h 48, heure locale, un avion de type "Epar" a violé l'espace aérien grec en survolant la région qui s'étend au nord du village de Nea Vyssi.

L'appareil turc, qui volait à une altitude de 500 pieds, a pénétré dans l'espace aérien grec en un point situé à 41° 37' 30" de latitude nord et 26° 30' 30" de longitude est. Ce survol illicite a duré deux minutes, et l'appareil a pénétré de 100 mètres dans l'espace aérien grec.

Une protestation officielle a été remise au Ministère des affaires étrangères de Turquie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Alexis S. LIATIS